

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA FEDERATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE
INDEPENDANTE (FCEI) RELATIVE A LA DEMANDE DE MODIFIER LES TARIFS DE SOCIETE EN
COMMANDITE GAZ METRO A COMPTEUR DU 1^{ER} OCTOBRE 2008 – PHASE II**

APPROVISIONNEMENTS GAZIERS

Question 1

Références :

- (i) Gaz Métro 4, Document 2, ligne 12
- (ii) Gaz Métro 4, Document 4, ligne 4

Préambule :

La référence (i) indique une capacité de transport Parkway - Dawn de $5,804 \text{ } 10^3 \text{ m}^3$ par jour.
La référence (ii) indique une capacité d'injection maximale de $3,900 \text{ } 10^3 \text{ m}^3$ au site d'entreposage de Union Gas (Dawn). Ainsi Gaz Métro dispose de $1,904 \text{ } 10^3 \text{ m}^3$ de capacité de transport journalière excédentaire entre Parkway et Dawn au-delà de son droit d'injection.

Questions :

- 1.1** Gaz Métro prévoit-elle effectuer des injections au-delà de sa capacité d'injection maximale contractuelle? Si non, veuillez justifier le fait de détenir cette capacité excédentaire. Si oui, veuillez expliquer ce qui justifierait une telle pratique.
- 1.2** Veuillez indiquer le nombre de jours au cours des cinq dernières années où les injections au site d'entreposage de Union Gas ont été supérieures à la capacité contractuelle.
- 1.3** Veuillez indiquer s'il est possible d'acheter de la capacité de transport « spot » entre Parkway et Dawn. Si non, expliquez.
- 1.4** Veuillez indiquer s'il existe des contraintes de capacité sur le tronçon Parkway-Dawn qui pourraient limiter cette option.
- 1.5** Veuillez produire l'évolution journalière des prix « spots » sur le tronçon Parkway – Dawn au cours des 5 dernières années.
- 1.6** Veuillez indiquer si Union Gas exige des frais supplémentaires pour des injections au-delà de la capacité contractuelle. Si oui, spécifiez à combien s'élèvent ces frais.
- 1.7** Afin de choisir sa stratégie d'approvisionnement, Gaz Métro a-t-elle fait une analyse comparative entre la rentabilité du scénario proposé et des solutions d'approvisionnement alternatives (e.g. acheter de la capacité de transport Parkway-Dawn sur le marché « spot », réduire les achats/revendre du gaz à Empress, etc.) ? Si oui, veuillez produire ces analyses. Si non, veuillez indiquer sur quelle base la stratégie d'approvisionnement proposée a été retenue.

Question 2

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 2, ligne 12

Préambule :

La référence (i) indique une capacité de transport Parkway – EDA de $7\,420\,10^3\text{m}^3$ par jour et une capacité Dawn – Parkway de $8\,046\,10^3\text{m}^3$. Ainsi, Gaz Métro dispose de $624\,10^3\text{m}^3$ de capacité de transport journalière excédentaire entre Dawn et Parkway.

Questions :

- 2.1 Veuillez indiquer l'usage que Gaz Métro prévoit faire de cette capacité excédentaire.
- 2.2 Veuillez justifier qu'aucune vente à priori de cette capacité excédentaire ne soit prévue au plan d'approvisionnement.
- 2.3 Veuillez identifier les situations où cette capacité excédentaire pourrait devenir indispensable et où aucune autre alternative d'approvisionnement ne pourrait être envisagée.

Question 3

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 1, Page 20, Tableau

Questions :

- 3.1 Relativement au tableau sur la valeur du transport FTHL non utilisé:
 - 3.1.1. veuillez indiquer pourquoi la valeur des « futures » pour les étés 2005 et 2006 n'est pas applicable;
 - 3.1.2. veuillez fournir les données dont vous disposez pour ces deux étés;
 - 3.1.3. veuillez indiquer si Gaz Métro a réalisé des ventes de transport non utilisé en 2008 (jusqu'à la journée précédent la remise des réponses aux questions). Si oui, à quels prix ces transactions ont-elles été effectuées ?

Question 4

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 1, Pages 21 à 23

Question :

- 4.1 Veuillez justifier le choix du facteur de 60% appliqué aux revenus de prêts d'espace et d'échange.

Question 5

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 1, Page 13

Question :

- 5.1 Veuillez expliquer comment est obtenue la capacité nécessaire à l'approvisionnement d'un hiver extrême, soit $30,901 \cdot 10^3 \text{m}^3$.

Question 6

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 6

Question :

- 6.1 Veuillez produire le plan d'approvisionnement sur une base mensuelle.

Question 7

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 7, page 4
- (ii) Gaz Métro 4, Document 7, page 7
- (iii) Gaz Métro 4, Document 7, page 19
- (iv) Gaz Métro 4, Document 7, page 23
- (v) Gaz Métro 4, Document 7, page 24

Préambule :

À la référence (i) Gaz Métro justifie le fait de ne pas utiliser la proposition de modification à la méthode de normalisation des revenus présentée à la pièce Gaz Métro – 12, document 2, de la

façon suivante: « En effet, l'analyse de l'impact de la méthode de normalisation intégrant le vent sur la journée de pointe et l'hiver extrême ne peut être faite qu'à la suite de l'analyse de la base de normalisation. Il devenait donc impossible d'intégrer l'impact de la nouvelle proposition de la base de normalisation des revenus du présent dossier tarifaire à l'analyse sur la journée de pointe, ces deux analyses étant développées en parallèle. »

À la référence (ii) Gaz Métro justifie le fait de ne pas appliquer la base 13 de la façon suivante : « Toutefois, étant donné l'impact de ce changement de base, Gaz Métro propose d'appliquer cette nouvelle base de référence à partir du dossier tarifaire 2010. »

Questions :

- 7.1 Relativement à la référence (i), veuillez identifier de façon plus spécifique les raisons qui rendent impossible l'application de la méthode présentée à la pièce Gaz Métro – 12, document 2.
- 7.2 Relativement à la référence (ii), veuillez identifier plus clairement ce à quoi Gaz Métro fait référence lorsqu'elle invoque « l'impact de ce changement de base ».
- 7.3 Veuillez justifier davantage le choix de ne pas appliquer la méthode proposée dès le dossier tarifaire 2009.
- 7.4 Veuillez confirmer que les facteurs présentés au Tableau 11 de la référence (iv) sont obtenus par une régression linéaire des volumes mensuels prévus sur des données mensuelles de vent et de degrés-jours.
- 7.5 Veuillez reproduire les Tableaux 2 et 11 en limitant l'analyse aux clients résidentiels.
- 7.6 Veuillez confirmer que les résultats présentés au Tableau 9 de la référence (iii) sont obtenus en appliquant des données quotidiennes aux coefficients des régressions basées sur des données mensuelles.
- 7.7 Au Tableau 12, veuillez confirmer que les volumes pour la méthode proposée représentent des journées de pointe « historiques » et ne requièrent donc pas de provision additionnelle.
- 7.8 Veuillez confirmer que les volumes pour les autres méthodes proposées au Tableau 12 représentent des journées de pointe « annuelles » et nécessitent, par conséquent, l'ajout d'une provision additionnelle afin de pouvoir être comparés à ceux obtenus avec la méthode proposée. Le cas échéant, veuillez modifier le Tableau 12 afin d'y inclure la provision additionnelle.
- 7.9 Toujours en tenant compte de la provision additionnelle, veuillez ajouter l'information suivante au Tableau 12 :
 - Les résultats en base 18 en incluant les volumes D3 et D4 dans la régression avec vent.
 - Les résultats en base 13 en incluant les volumes D3 et D4 dans la régression sans vent.
 - Les résultats en base 13 en incluant les volumes D3 et D4 dans la régression avec vent.
 - Les résultats en ayant recours aux coefficients issus des six modèles utilisant les données quotidiennes, tel que proposé à la pièce Gaz Métro – 12, Document 2. Veuillez utiliser les résultats des régressions les plus récents (mai 2007).
 - Pour toutes les méthodes, ajoutez les résultats pour le dossier tarifaire 2009.

Question 8

Référence :

- (i) Gaz Métro 4, Document 2
- (ii) Gaz Métro 4, Document 7, page 26
- (iii) Gaz Métro 4, Document 7, page 35

Préambule :

À la référence (ii), GM indique: « En fonction des volumes projetés de l'ensemble de la clientèle pour l'hiver extrême, les outils d'approvisionnement requis pour faire face à cette demande sont évalués.»

À la référence (iii), GM indique: « Finalement, si toutes ces pistes sont épuisées, force est d'admettre que Gaz Métro pourrait avoir des problèmes à répondre à la demande continue en hiver extrême.»

Questions :

- 8.1 La référence (i) identifie une capacité de livraison totale en franchise d'environ 24 000 10^3m^3 (405 10^3m^3 à NDA et 23 589 10^3m^3 à EDA). En utilisant les données climatiques de l'hiver extrême (1993-1994) et les coefficients du modèle proposé pour 2008, veuillez indiquer le nombre de jours au cours desquels des volumes de plus de 24 000 10^3m^3 sont obtenus, ainsi que les volumes de consommation pour ces journées. Veuillez également produire la consommation prévue pour chacun des 151 jours de l'hiver extrême.
- 8.2 Veuillez décrire les rôles respectifs prévus du site d'entreposage de Dawn, des achats « spot » à Dawn et des achats « spot » à Empress dans la gestion des approvisionnements lors d'un hiver extrême.
- 8.3 Veuillez expliquer pourquoi, à la référence (ii), la capacité pour un hiver extrême (32 338 10^3m^3) est inférieure à la capacité pour la journée de pointe historique (32 471 10^3m^3). Sachant que la journée de pointe historique est survenue lors de l'hiver extrême historique, ne devrait-on pas s'attendre à ce que la capacité pour l'hiver extrême historique intègre le besoin de capacité pour la journée de pointe historique?
- 8.4 Relativement à la référence (ii), veuillez expliquer en détails le passage des volumes projetés de l'hiver extrême aux outils d'approvisionnement requis (32 338 10^3m^3).
- 8.5 Veuillez produire le plan d'approvisionnement mensuel de l'hiver extrême.
- 8.6 Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer en quoi cette situation est différente de celle qui prévalait lors des dernières années et où la provision additionnelle était fixée sous la capacité de l'hiver extrême, soit la médiane de la plage?

Question 9

Référence :

- (i) Gaz Métro 5, Document 1, page 29
- (ii) Gaz Métro 5, Document 1, page 37
- (iii) Gaz Métro 5, Document 8

Préambule :

À la référence (i), GM indique: « L'hypothèse selon laquelle la distribution est centrée à zéro est en soit peu contraignante puisque la moyenne de l'échantillon est proche de zéro. Elle est néanmoins importante puisqu'elle traduit la certitude de Gaz Métro de produire une prévision non biaisée.»

Questions :

- 9.1 Relativement à la référence (i), veuillez préciser sur quelles bases repose la certitude de Gaz Métro que ces prévisions sont non biaisées. Pourrait-il exister des biais historiques dont Gaz Métro n'aurait pas connaissance?
- 9.2 Veuillez représenter graphiquement l'évolution du prix du gaz au cours de la période considérée et en calculer le coefficient d'asymétrie (skewness).
- 9.3 Veuillez indiquer si, selon vous, la consommation de la franchise est affectée de la même façon par des variations de prix positives et négatives de même ampleur.
- 9.4 Veuillez justifier le choix d'une distribution symétrique pour représenter la distribution des écarts de prévisions.
- 9.5 Veuillez reproduire les graphiques 4 à 7 en utilisant une distribution centrée sur la moyenne des écarts de prévisions (-1.45%).
- 9.6 Gaz Métro a-t-elle considéré d'autres approches pour déterminer la probabilité de réalisation des scénarios favorables et défavorables ?
- 9.7 Étant donné le contexte décrit à la référence (ii) et dans la mesure où Gaz Métro prévoit des achats de transport à priori dans le cas du scénario favorable (référence iii), Gaz Métro prévoit-elle demander la construction de capacité additionnelle entre Dawn et GMi EDA dans un proche avenir?

Question 10

Référence :

- (i) Gaz Métro 5, Document 11

Questions :

- 10.1 Veuillez inclure les années 2001 et 2002 aux tableaux des pages 1 et 2 du Document 11.

10.2 Le tableau de la page 1 s'intitule « Livraisons globales (avant interruptions) ». Veuillez confirmer que les livraisons réelles du service interruptible constituent des livraisons après interruptions.

Question 11

Question :

11.1 Les documents Gaz Métro 4 et Gaz Métro 5 font référence, en plusieurs occasions, à des tierces parties. Veuillez confirmer que la référence à des tierces parties exclut toute compagnie ou groupe lié à Gaz Métro de près ou de loin, notamment ses compagnies mères et filles.

EFFICACITE ENERGETIQUE

Question 12

Référence :

- (i) Gaz Métro 10, Document 8, page 7.
- (ii) Gaz Métro 10, Document 8, page 8.
- (iii) Gaz Métro 10, Document 8, Tableau x.1.

Préambule :

À la référence (ii), GM indique: « Ainsi, plutôt que de procéder à une allocation globale au prorata des volumes et des revenus de distribution, la méthode d'allocation proposée, en fonction de clés de répartition, permet d'allouer les coûts aux bonnes catégories de clientèle et ce, dans les bons tarifs.»

Questions :

- 12.1** Relativement à la référence (i), veuillez fournir les clés de répartitions fournies par l'AEÉ et utilisées pour l'allocation des frais reportés.
- 12.2** Relativement à la référence (ii), puisque les tarifs sont indépendants de la catégorie de clients (résidentiel, CII, VGE), pouvez-vous confirmer que Gaz Métro ne peut garantir que les coûts soient récupérés auprès de la bonne catégorie de clientèle ?
- 12.3** Relativement à la référence (iii), veuillez indiquer si la méthode d'allocation de la quote-part au palier supérieur du D₁ prend en compte les revenus provenant des paliers tarifaires

inférieurs. Par exemple, est-ce que la hausse tarifaire du tarif 1.1 est prise en compte lors du calcul de l'impact sur le revenu de distribution du tarif 1.2 ?

- 12.4** Toujours dans le Tableau x.1, veuillez indiquer ce que représentent les chiffres présentés dans la colonne « revenus D ». Par exemple, est-ce que ces volumes incluent la consommation effectuée au tarif 1.1 par les clients des paliers supérieurs ou est-ce seulement les volumes consommés par les gens dont la consommation annuelle se situe au tarif 1.1 ?

Question 13

Référence :

- (i) Gaz Métro 10, Document 10, Page 3.
- (ii) Gaz Métro 10, Document 10, Page 6.
- (iii) R-3630-2007, Gaz Métro 9, Document 6, Page 4.
- (iv) Gaz Métro 10, Document 10, Page 9, ligne 23.
- (v) Gaz Métro 10, Document 10, Page 10.

Préambule :

À la référence (i), GM indique: « Au moment, d'écrire le présent rapport, l'analyse de près de 130 dossiers était en voie d'être complétée.»

À la référence (iv), GM indique: « Cette situation a un effet direct sur le FEÉ puisque celui-ci agissait à titre de partenaire financier de l'AEÉ pour la livraison des programmes Éconologis, Rénoclimat et Novoclimat. Plus spécifiquement, les prévisions budgétaires de l'AEÉ pour son année réglementaire 2008-2009, ayant débuté le 1^{er} avril 2008 et se terminant le 31 mars 2009, présenteront les coûts complets pour chacun des programmes, incluant les aides financières versées aux participants.»

À la référence (v), GM indique: « [...] en ce qui a trait aux aides financières versées aux participants des programmes Rénoclimat et Novoclimat, le FEÉ propose de continuer à verser les aides financières directement aux participants pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2008.»

Questions :

- 13.1** Existe-t-il d'autres dossiers, en plus des 130 énoncés à la référence (i), qui demandent à être évalués ?
- 13.2** À combien estimez-vous les économies d'énergies associées à ces 130 dossiers ?
- 13.3** Sachant que les contributions payées lors des cinq premiers mois de l'année tarifaire 2007-2008 représentent environ 35% du budget pour l'année, comparativement à 61% au même point l'année dernière, croyez-vous qu'il soit réaliste de penser que le FEÉ parviendra à écouler la totalité de son budget 2007-2008 ? Justifiez.

13.4 Relativement à la référence (v), comment justifiez-vous de poursuivre le paiement des aides financières aux participants pour les programmes Éconologis, Rénoclimat, et Novoclimat, alors que ces trois programmes sont transférés à l'AEÉ dont le budget intègre déjà des sommes pour ces programmes (voir référence [iv])?

Question 14

Référence :

- (i) Gaz Métro 10, Document 8, Page 4.
- (ii) Gaz Métro 10, Document 11, Pages 19 à 32.
- (iii) Gaz Métro 10, Document 11, Annexe A, Page 8.

Préambule :

À la référence (i), GM indique : « Au moment, d'écrire le présent rapport, l'analyse de près de 130 dossiers était en voie d'être complétée. »

Questions :

- 14.1** Étant donné la mission de l'AEÉ, telle que définie à la référence (i), veuillez justifier la pertinence pour le FEÉ de maintenir chacun des programmes présentés à la référence (ii). Veuillez indiquer si le FEÉ considère que ces programmes s'inscrivent dans la mission de l'AEÉ. Justifiez.
- 14.2** Considérant les résultats négatifs du test du TCTR et ce, même sous l'hypothèse d'un taux d'opportuniste de 0%, veuillez justifier le maintien du projet pilote de récupérateur des eaux de douche.

NORMALISATION DES REVENUS

Question 15

Référence :

- (i) Gaz Métro 12, Document 2, Pages 21 à 23.
- (ii) Gaz Métro 12, Document 2, Page 42.

Préambule :

À la référence (ii), GM indique : « Gaz Métro propose à la Régie une implantation au 1^{er} octobre 2009 [...] »

Questions :

- 15.1** Relativement à la référence (i), veuillez prolonger les tableaux 3 à 8 jusqu'en mai 2007.
- 15.2** Relativement à la référence (ii), veuillez expliquer quelles sont les données qui manquent en vue d'une implantation de cette nouvelle méthode dès l'année tarifaire en cours. Les résultats de la régression de mai 2007 ne seraient-ils pas adéquats pour une implantation immédiate?
- 15.3** Veuillez identifier à quel niveau et avec quelle ampleur l'application immédiate de la méthode proposée affecterait le présent dossier tarifaire.
- 15.4** Veuillez refaire l'exercice d'ajustement du revenu plafond qui avait été appliqué au dossier tarifaire 2007, mais en utilisant les résultats les plus récents (mai 2007) de la méthode avec données quotidiennes plutôt que mensuelles. Comment cela aurait-il affecté l'ajustement du revenu plafond?